



Le 28/05/2022

Dans le cadre d'un stage universitaire ayant trait à la démocratie locale, notre association CAPRES-AUNIS a été sollicitée par une étudiante qui souhaitait recueillir des informations sur le fonctionnement de CAPRES-AUNIS.

Le titre de l'étude :

« Quelle est la place du citoyen dans les décisions politiques du territoire en matière d'environnement et d'écologie ? »

C'est donc l'entretien du 24 mai de Pierre RIVAUD président de l'association CAPRES-AUNIS avec Ludmila D., qui a été retrancrit et mis en forme entre le 25 et le 27/05 pour une lecture aisée que nous publions pages suivantes...

Temps de lecture 10 minutes environ

Bonne lecture à tous,



CAPRES-AUNIS

Comité Associatif de Promotion de la Ruralité, de l'Environnement et de la Solidarité

Site web: capresaunis.wordpress.com
Facebook: [Capres-Aunis / @capresaunis](https://www.facebook.com/Capres-Aunis-100000000000000/)

M. RIVAUD, pouvez-vous vous présenter et m'indiquer votre parcours personnel ?

J'ai 79 ans, je demeure à Dompierre sur Mer depuis une cinquantaine d'années. J'ai été cadre supérieur d'une grande enseigne nationale de commerce spécialisée dans l'équipement de la maison avant d'assurer la direction d'une entreprise de fabrication de luminaires décoratifs. J'ai cessé mon activité professionnelle il y a bien longtemps - 22 ans ! - pour consacrer mon temps libre à des associations locales et nationales. Ainsi, je viens de quitter fin 2021 mes fonctions (bénévoles) d'administrateur de la FVCS (Fédération française des Villes et Conseils des Sages), responsable de la communication durant plusieurs années, pour me consacrer dorénavant à l'association CAPRES-AUNIS dont je suis le président.

M. le président, pouvez-vous maintenant me présenter votre association en quelques mots ?

CAPRES-AUNIS signifie Comité Associatif de Promotion de la Ruralité, de l'Environnement et de la Solidarité en Aunis. Il s'agit donc d'un groupe de personnes qui œuvre en faveur de questions d'intérêt général touchant principalement l'aménagement du territoire et l'urbanisme ; les milieux naturels, l'écologie et la défense du monde vivant (flore, faune et humain) ; la ruralité, l'agriculture de qualité, les pollutions et la préservation de la santé, les énergies et la mobilité, le patrimoine...

En vérité, c'est avant tout une volonté "écocitoyenne" qui est la base de notre démarche collective et conditionne le fonctionnement de notre comité associatif.

Je précise que notre association est totalement apolitique et indépendante, refuse toute subvention et fonctionne exclusivement avec les cotisations de ses membres.

Comment est née votre association ?

En 2019, lors de l'instruction du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) de l'Agglo de La Rochelle, est apparu sur la commune de Dompierre sur Mer le déclassement d'un grand terrain agricole entourant le domaine du château de La Motte avec pour objectif d'y créer un ensemble d'hôtellerie de plein air de grande

ampleur, assorti de tous les équipements nécessaires au fonctionnement de ce type d'activité. Les riverains, auxquels se sont joints spontanément de nombreux habitants de tout le secteur, ont estimé qu'un tel projet était incompatible avec le site, lequel méritait de conserver son usage agricole mais aussi que ce projet était contraire aux objectifs affichés du PADD de la CDA (Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la Communauté d'Agglomération). Ils se sont donc mobilisés pour demander au maire d'alors, David CARON, d'y mettre un terme. Ayant obtenu l'engagement formel que le projet serait abandonné, certains acteurs du collectif initial se trouvant des centres d'intérêt commun, se sont regroupés pour créer l'association afin de poursuivre l'aventure avec davantage de force.

L'urbanisme et l'aménagement du territoire liés intimement à l'environnement sont des éléments extrêmement importants qui conditionnent notre manière de vivre au quotidien : il convient donc d'être très vigilant sur les conséquences des orientations prises par les décideurs...

Et... quelle a été la suite de cette première étape ?

Une étude plus complète du PLUi, d'abord sur la commune de Dompierre sur Mer, afin de comprendre les enjeux des documents réglementaires qui allaient être soumis à enquête publique. Le dossier est colossal, très complexe, technique et ardu pour de simples citoyens ; d'autant plus qu'il s'est avéré très difficile d'accéder aux informations puisqu'aucune consultation des principaux intéressés que sont les propriétaires ou usagers des lieux n'avait été organisée en amont sur le terrain et que beaucoup de documents n'étaient accessibles que par voie numérique ! Néanmoins, nous avons été en mesure d'identifier nombre d'anomalies puis de constituer un rapport d'observations qui a été déposé sur les registres.

Pour quel résultat ?

Outre le domaine du château de La Motte maintenu en usage agricole, nous avons obtenu par exemple la préservation d'un EBC (Espace Bois Classé) remarquable qui allait être sacrifié pour y construire des logements en lieu et place

de la zone arborée, utilisée par les familles riveraines. D'autres suggestions feront l'objet ultérieurement d'une évolution favorable : par exemple, certains terrains en réserve foncière devraient revenir ultérieurement à l'agriculture.

Surtout, l'objectif a été atteint de dénoncer des incohérences ou des erreurs manifestes d'appréciation dues principalement à un manque flagrant de concertation.

Beaucoup de changements de zonages ont profondément modifié les conditions de constructibilité au détriment de propriétaires qui n'ont pas pris à temps la mesure des nouvelles règles et se sont aperçus qu'ils avaient perdu des possibilités d'extension de leur bâti. C'est le cas notamment pour des parcelles situées dans les hameaux ou pour les propriétés isolées qui ont été classées "zone agricole" ...alors que leur usage est strictement résidentiel !

La modification en cours dite de droit commun du PLUi nous donne l'occasion de revenir sur ce type de points litigieux et de faire valoir les arguments de bon sens des personnes qui souhaitent une requalification de leur bien immobilier, en faisant évoluer la réglementation équitablement et en rectifiant les erreurs du passé.

C'est aussi l'occasion de s'informer plus globalement sur l'évolution des aménagements et équipements qui sont envisagés par les élus et les services sur l'ensemble de la CDA (Communauté d'Agglomération), dont la ville capitale de La Rochelle.

Dans quelques années, lors de la révision du PLUi de la CDA de La Rochelle, il sera possible d'aller encore plus loin afin de mettre en cohérence, *autant que faire se peut*, les besoins issus du développement économique et du tourisme avec une augmentation inéluctable de la population et la préservation du cadre de vie et de l'environnement. C'est un problème majeur, particulièrement épineux !

En dehors de ces questions d'urbanisme, qui sont votre préoccupation constante, quels sont les autres sujets que vous avez été amené à traiter ?

Notre volonté a toujours été de recueillir des informations auprès d'associations ou de collectifs qui fonctionnent déjà et sont

opérationnels dans leur domaine de prédilection, proche de notre propre positionnement.

Ainsi, nous avons noué des relations avec CFU (Collectif Fermes Urbaines) qui accomplit un travail remarquable en matière d'agriculture de proximité, participe au PAT (Plan Alimentaire Territorial), propose des animations, des ateliers et d'autres manifestations. Cette structure dynamique dispose d'une véritable expertise comme celle des "jardins partagés" qu'elle accompagne dans différents quartiers de La Rochelle ou dans les communes. CAPRES-AUNIS est d'ailleurs partenaire sur la ville de Dompierre sur Mer où la municipalité a fondé un groupe de travail en vue d'une création prévue en 2023, sur l'espace de la lagune en centre-ville.

Dans le même esprit de coopération, CAPRES-AUNIS s'est rapproché d'OPTIO Tiers lieu, Des Maires Pour la Planète, de Nature Environnement 17, d'Echo-mer, de la LPO, de l'antenne du Shift Project 17, etc. pour exploiter des synergies et valoriser nos actions.

À La Rochelle ville, c'est avec le comité de quartier Gare-Gabut que nous avons noué une relation privilégiée qui nous a amené à collaborer (entre autres) sur le classement du Pont de Tasdon et dans la concertation Dessine-moi un Gabut lors des réunions et ateliers dédiés.

À Rochefort, c'est autour de Pays Rochefort Alert' que nous nous sommes retrouvés pour nous opposer au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du site patrimonial remarquable de la ville.

Toujours sur le plan historique et patrimonial, nous entretenons par ailleurs des contacts très cordiaux avec l'AHGPA (Association d'Histoire et Géographie en Pays d'Aunis) d'Aigrefeuille.

À St Xandre, c'est avec les Amis de La Sauzaie, qu'il nous a été donné de contester le déclassement d'une zone naturelle pour la création d'une exploitation industrielle au profit d'une firme agro-alimentaire, sur le site du château classé.

Ce ne sont que quelques exemples de contacts utiles, d'un réseautage que nous retrouvons avec la plateforme OUAAA! de l'association

Aunis en Transition, qui permet les échanges entre acteurs du terrain qui agissent pour la transition climatique.

Ensuite, notre association a beaucoup misé sur la communication : à ce titre, nous avons mis en place un site internet régulièrement tenu à jour, relayé par une page Facebook, qui fait part de nos actualités et indique nos centres d'intérêt ainsi que nos actions en cours. Ces moyens numériques sont de véritables sources d'information destinées à tous.

Pour parfaire ces informations tout public nous avons initié un cycle de conférences-débat gratuites sur des sujets divers dont, tout dernièrement, Les Abeilles et la Nature avec la projection du film "Miel ou Déconfiture ?" commenté par Jérôme Estève de l'association les Ailes de la vie. Précédemment, les thèmes abordés étaient le goût du vin, l'astronomie, l'histoire de l'Aunis, les éoliennes, le zéro carbone. Nous prévoyons d'autres séances pour la rentrée sur le cycle de l'eau, l'usage du numérique, etc.

Les éoliennes sont un sujet très controversé sur le secteur nord du département de Charente-Maritime ! Pouvez-vous me donner votre point de vue ?

Le mien importe moins que celui que porte notre association. Notre approche est collective ; elle fait la part belle au contradictoire. C'est seulement au cours de l'étude d'un sujet spécifique que nous procédon à son analyse, en pesant les arguments pour et ceux qui sont contre, avec un souci constant d'objectivité, de pragmatisme et de sincérité. Ensuite, après réflexion, nous en tirons les conclusions.

Pour ce qui est des EnR « propres » (Énergies renouvelables) dont font partie les éoliennes, nous avons débuté avec le parc à construire par Valorem à Sérigny, soutenu par la municipalité d'Andilly et la CDC Atlantique. Un groupe d'habitants s'étant mobilisé contre cette implantation à proximité de leur domicile, nous avons recueilli leurs doléances puis analysé les éléments fournis par les porteurs de projet. En conclusion, nous avons émis un avis négatif et déposé nos observations dans ce sens sur les registres de l'enquête publique. Il ne s'agit nullement d'une position dogmatique mais bien des suites logiques d'un raisonnement fondé

sur les réalités du dossier tel qu'il nous a été présenté et tel que nous l'avons perçu.

Ensuite, c'est du côté de Vérines que nous avons été approchés par le collectif Vent Debout. Là aussi, pas de position de principe mais simplement l'écoute des administrés, soutenus par les élus locaux qui refusent ces installations industrielles imposées dans leur espace rural, pour des raisons liées au paysage, aux nuisances visuelles et sonores, à la biodiversité, au firmes financières qui usent des facilités administratives pour leur profit exclusif, etc.

Puis est venu le temps de notre collaboration avec le collectif NEMO et notre participation active au débat organisé par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) à propos du parc industriel marin au large des côtes Charentaises, des îles d'Oléron et de Ré. Nous avons suivi différents ateliers, les conférences et autres rencontres qui nous ont permis de comprendre les enjeux colossaux de ce projet et d'adopter une position très critique à la fois sur la méthode employée par l'État, sur les finalités, et sur ces installations gigantesques au cœur d'un parc naturel marin, au détriment de la faune aquatique et des oiseaux, contre la volonté de la majorité des citoyens directement concernés, dont les pêcheurs professionnels gravement impactés et, en conséquence, très en colère ! En l'absence d'étude environnementale préalable et compte tenu du contexte, il était de notre devoir de donner un avis très défavorable que nous avons matérialisé par une contribution spécifique.

Est-il possible d'en prendre connaissance ?

Oui, bien entendu. Cette contribution est accessible en ligne sur notre site, tout comme celle qui concerne les éoliennes d'Andilly

Merci. Puisque nous parlons des énergies, pourriez-vous m'indiquer votre point de vue sur l'objectif de neutralité carbone tel qu'il est défini par le processus LRTZC (La Rochelle Territoire Zéro Carbone) ?

C'est un objectif louable. Reste à savoir comment le tenir, avec quels moyens, avec qui, dans quel délai, ...

À la base, il s'agirait de diminuer l'empreinte carbone des activités humaines sur le territoire de l'Agglo pour respecter les différentes prescriptions scientifiques - dont celles du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) et celles légales issues des accords de Paris et de la loi Climat-énergie, en vue d'éviter une hausse des températures néfaste au climat. Localement, selon ce que l'on en sait, une Coopérative zéro carbone a été constituée pour coordonner tous les acteurs (collectivités, entreprises, associations et particuliers) et servir de levier d'action en soutien aux initiatives privées ou publiques. Pour atteindre le but recherché il conviendrait donc de mobiliser effectivement la population dans son ensemble, d'autant que des fonds publics et privés très importants seront investis dans la démarche globale qui se veut vertueuse.

Mais... comment concilier le développement économique, le tourisme et l'attractivité du secteur qui engendrent une augmentation de la population amenée sur place à se loger, à se nourrir, à travailler, à se déplacer, à consommer, etc. avec l'objectif d'une diminution programmée de la consommation d'énergie et son corollaire de neutralité carbone ? Comment produire de l'électricité localement sans entrer en conflit avec les populations soumises aux nuisances des éoliennes, des installations photovoltaïques ou des méthaniseurs ?

L'ennui, c'est qu'à ce jour, ni le citoyen ordinaire ni les élus locaux ne disposent d'une visibilité réelle sur cette ambition annoncée. Jamais les conseils municipaux n'ont mis ce sujet à l'ordre du jour, aucune réunion publique « populaire » n'a été organisée au sein des villes ou des quartiers : impossible donc de parler d'une mobilisation générale et d'une volonté farouche d'entraîner la population à agir. Il existe par ailleurs un PCAET (Plan Climat Air Énergie du Territoire) qui comporte des prescriptions en matière de production d'EnR. Là non plus la population ne dispose d'aucun document facilement accessible ou d'information locale susceptible de la renseigner de manière exhaustive. Le résultat est désolant puisqu'en réunion publique, à St Xandre, le vice-président de la CDA, M. Gérard Blanchard a dû admettre qu'aucune évolution significative n'avait été

enregistrée depuis le tout début du lancement de l'opération, en... 2015 ! Bref, en attendant de savoir comment les choses évolueront, nous restons dans l'expectative et le doute tout en observant cette affaire avec la plus grande bienveillance. Avec raison, puisqu'un comité citoyen Zéro carbone a été justement mis en place dont l'expertise est censée nourrir la délibération...

Cependant, avec CAPRES-AUNIS, vous êtes à l'origine d'une conférence-débat sur le Territoire Zéro Carbone, en avril 2022 ?

Exact. Toujours cette même envie de procurer de l'information et d'engager le débat sur un sujet important, d'intérêt général. Dans ce cas précis, nous avons eu la chance de bénéficier des connaissances de M. Daniel ChUILLET dont l'expérience professionnelle en tant qu'ingénieur lui a permis de récupérer et de traiter les différentes ressources disponibles puis de présenter un état de la situation sur la base d'un diaporama largement commenté et débattu en réunion publique. L'idée est de poursuivre nos recherches avec lui, de mettre les données à jour au fil du temps et de renouveler éventuellement ce type de séance. Mais l'idéal, bien évidemment, serait que ce soit la CDA elle-même, à l'initiative du projet LRTZC, qui organise ce type de réunion d'information à destination de tous les citoyens pour les amener à des usages et des comportements en phase avec les objectifs définis.

Nous arrivons au terme de cet entretien. Souhaitez-vous ajouter quelque chose qui vous tient particulièrement à cœur ?

Bien volontiers. En restant dans le cadre de votre étude, je reviens une fois encore sur le PLUi qui est symptomatique des relations entre les citoyens et certains élus communautaires. Lesquels nous parlent en permanence de concertation, de démocratie dite participative, de contribution au débat, etc.

Dans les faits, qu'en est-il véritablement ? Les réunions d'information organisées sur le sujet ne sont pas le format adapté pour des échanges instaurant un dialogue constructif. Ce sont des ateliers de travail dédiés, au plus proche des gens dans les quartiers ou dans les villes qui devraient permettre une analyse fine de la

situation, des besoins et des orientations qui en découlent.

En l'état actuel des choses, il n'en est rien...

Les éléments soumis à consultation sont selon les cas indisponibles, incomplets, illisibles, uniquement numériques, incompréhensibles et souvent contradictoires... Ce que nous avons dénoncé dans nos observations préalables du 26/04/2022 (en ligne sur notre site)

Prenons le cas du transfert de l'hôpital de LR qui nous concerne tous, bien au-delà de l'agglomération puisque les patients sont aussi originaires de Marans, Aigrefeuille, Surgères, Fouras, Mauzé, ... disons, d'un secteur éloigné. Exemple emblématique qui mérite de s'y attarder.

Jamais l'avis des usagers n'a été requis en amont d'une décision prise à l'initiative du maire-président M. Jean-François Fountaine. On se retrouve donc maintenant devant le fait accompli d'un transfert programmé sur le site des foires-expositions, largement insuffisant en surface et partiellement inondable en zone de protection naturelle (ZPN), coincé entre les voies ferrées et routières, sans étude préalable d'impact, sans étude alternative d'un réaménagement du centre hospitalier existant. On découvre dans le PLUI une OAP (Opération d'Aménagement et de Programmation) à Puilboreau pour y installer des services techniques annexes, sur des terrains utilisés de longue date pour du maraîchage local par des handicapés. Incompréhensible de décentraliser ici de telles activités avec leur lot de nuisances sur un lieu totalement inadapté au détriment d'une pratique agricole vertueuse qui recueille l'unanimité ! Par surcroît, en contradiction totale avec les interdictions d'artificialisation des sols et la préservation de terrains très appréciés pour leur utilisation agricole de proximité.

Et si le transfert abouti, qu'en sera-t-il de l'immeuble actuel ? Mystère ! Où devra migrer le parc des expositions avec ses manifestations festives comme l'accueil des spectacles ou les salons de la gastronomie, des antiquaires, ... ? Mystère encore ! Quelle est l'évaluation du bilan carbone de cette opération ? Mystère toujours, tout comme le coût financier comparé à d'autres possibilités ! Contrairement à ce qui a été dit en réunion plénière à St Xandre, les usagers et

professionnels ne se rendront pas aux consultations, aux soins, aux visites, aux activités exclusivement à pied, en vélo, en bus ou en TER. Il restera forcément un flux très important de voitures particulières à gérer. Comment seront réglés alors les problèmes d'accès, de stationnement, de circulation automobile dans ce secteur déjà saturé, lequel va subir prochainement une nouvelle charge avec le pôle multimodal et l'ouverture de la passerelle-gare tant décriée ? Le mystère se poursuit ! La MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Nouvelle Aquitaine) a d'ores et déjà indiqué que « *le zonage ne permet pas de tels équipements* » et imposé une étude environnementale. En résumé, on a l'impression d'une marche forcée vers un futur peu enviable sans la moindre volonté des décideurs de mettre les citoyens dans la boucle, ne serait-ce que pour les informer sincèrement des tenants et aboutissants, les associer en toute transparence aux études afin qu'ils puissent faire valoir leur point de vue en toute objectivité...

Comme je vous l'indiquais, il s'agit d'un sujet emblématique qui reflète bien une certaine façon d'agir que l'on retrouve dans beaucoup de dossiers déjà traités (Cf. le quartier de la Gare ou le retrait du syndicat départemental Eau17) ou bien en cours d'instruction ou d'étude (Cf. le sursis à statuer sur les permis de construire du Bd André Sautel, le centre de traitement des déchets de l'Aubreçay, le méthaniseur de Ste Soulle ou l'OAP dite « Habitat » de Dompierre sur Mer qui concerne en réalité... l'implantation d'un supermarché !).

Les pratiques devront nécessairement changer si les élus, qui ont la légitimité des décisions finales, veulent agir avec pédagogie par le consensus pour éviter la frustration, le rejet des options prises et le désenchantement du "bien vivre ensemble" !

Je vous remercie de votre disponibilité et de votre collaboration à mon étude dont je vous adresserai une copie le moment venu.

Ludmila D.